-1927 10718

MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

MONUMENTS HISTORIQUES.

Wont

•

ARRÊTÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.

La façade et la toiturede la maison sise Place
Gambetta nº 30 à BORDEAUX (Gironde) et
appartenant à M.Pierre LE GRIS DE LASSALLE demeurant
Château du Petit Verdus à SADIRAC (Girone)
inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
ART. 2.
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de BORDEAUX et au
propriétaire
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.
Paris, le 1 5 NOV 1927
Four la Ministre et par delégation spésiale
Le Obrocheur Ess Osamo-Clris
A Quello Paul LEON
T. S. V. P.